

Du nouveau à l'Etat Civil !

jeudi 9 février 2017, par Béatrice

Vous pouvez désormais faire les démarches en vue d'obtenir votre passeport à Roissy-en-Brie... Un nouveau service pour les Roisséens !



A la fin de l'année 2016, le Maire recevait un courrier du préfet de Seine-et-Marne l'informant que la commune serait dans l'impossibilité de délivrer les cartes nationales d'identité (CNI) à partir du 31 mars 2017. En cause : une nouvelle organisation des services de l'Etat, souhaitant regrouper les lieux de délivrance des passeports et de CNI. Or, la ville de Roissy-en-Brie ne délivrant pas les passeports biométriques, c'était désormais l'agrément pour les CNI qui était également menacé... Le Maire est alors intervenu auprès des services de l'Etat et du Ministère de l'intérieur, afin de les informer de sa volonté de conserver cette prérogative très appréciée des Roisséens et de la volonté collective d'offrir un service public de qualité et de proximité : en 2016, c'est plus de 1600 CNI qui ont été délivrées pour les Roisséens ! Afin de réparer le manque de vision des élus en 2009, le Maire a réitéré sa volonté auprès du Préfet de Seine-et-Marne de faire équiper la commune du matériel nécessaire pour la réalisation des passeports biométriques. Suite à cette demande, la bonne nouvelle est arrivée le mois dernier : la ville de Roissy-en-Brie conservera non seulement la prérogative de délivrance de la CNI, mais pourra également délivrer les passeports biométriques et ce à partir du second trimestre 2017 ! Cela constitue un véritable service supplémentaire pour les Roisséens, qui n'auront plus à se déplacer à Pontault-Combault voire à Bussy-Saint-Georges pour faire ces démarches administratives.